

## COMMISSION COQUILLAGES DU CRPM NORMANDIE

JEUDI 19 JUILLET 2018

Présents : M. David. SELLAM – DIRMer, M. Marc DELAHAYE – Directeur Général CRPM Normandie, Mme Catherine PAUL – CRPM Normandie, Mme Ghislaine HERVIEU – Antenne Ouest Cotentin CRPM Normandie, M. Raphaël SAUVE - OPN

Mrs. Guy MONTREUIL – Président de la Commission Coquillages, Raphaël CHAYLA – navire STENACA, Christophe CATHERINE – navire LE STYX, Pascal DELACOUR – navire CHANT DES SIRENES, Yann GROSSE – navire YANN FREDERIC, Marcel HEUZE – navire PHILCATHANE, Jean-Marie LALLEMAND – navire HERA.

Absents Excusés : M. Jean-Pascal DEVIS – DDTM50 (courrier d'excuses reçu le 19/07/2018), Mme Célia D'HERVE – DML 50, Mme Laurence HEGRON MACE – SMEL, M. Dimitri ROGOFF – Président du CRPM Normandie, M. Baptiste GUENON – navire Saint-Andrews, M. Laurent GUYARD – patron navire OCTOPUSSY, M. Camille LECUREUIL – navire GOELO.

### Les 2 points suivants sont évoqués avant l'attribution des licences :

1 : il est constaté une diminution du contingent de licences délivrées par le CRPM Bretagne pour les navires normands. Les membres de la commission souhaitent que cette mesure s'applique également aux navires bretons titulaires d'une licence sur l'Ouest Cotentin pour toutes espèces et que ce soit un CDPM BR ou le CRPM BR.

Catherine PAUL va s'informer près du CRPM BR afin de savoir si le contingent de licences diminue également pour les navires bretons. Il est rappelé que le conseil du CRPM s'était prononcé défavorablement contre l'attribution de licences par les CDPM BR. Un groupe de travail réunissant les Présidents des commissions CSJ et Coquillages du CRPM N est prévu afin de faire le point sur les conditions d'attribution des licences et des contingents.

2 : Les pêcheurs de Carteret titulaires de la licence CSJ OC demandent à ne pas payer la totalité de la cotisation ensemencement au motif que pour eux, cela ne leur bénéficie pas en termes de ressource et qu'ils ne viennent pas travailler dans la zone d'ensemencement lors de l'ouverture.

Guy MONTREUIL ne souhaite pas de débat sans la présence de représentants de pêcheurs de Carteret : ils sont régulièrement invités à participer à la commission et ne sont pas présents. Il s'est entretenu du sujet avec Camille LECUREUIL à Jersey début juillet en insistant sur l'importance de participer à la réunion de la commission.

### - Attribution des licences CSJ PRAIRES BIVALVES Ouest Cotentin

Après validation des membres de la commission, les licences sont attribuées comme suit :

CSJ contingent N : 1 ND : Samuel GUERIN (projet achat), HEO : Jean-Ludovic TACHET et Anthony GOBERT. Sur les 2 renouvellements sans navires, Jean-Christian FRESIL a signé un compromis de vente pour le rachat du TRAFALGAR. Vincent GUY a encore 6 mois pour concrétiser son acquisition.

CSJ contingent BR : 1 ND en première installation : John TACHET de Saint-Malo qui va racheter le navire de son père.

16 ND de navires BR sont refusées au motif de contingent atteint.



COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES DE NORMANDIE

Antenne Ouest Cotentin

**PRAIRES contingent N** : 2 ND en 1<sup>ère</sup> installation : Jean Ludovic TACHET et Samuel DESHAYE, pour cette attribution la licence lui sera proposée, sachant que le projet de M. DESHAYE est basé sur la demande de licence CSJ BS qu'il n'a pas obtenue. 3 renouvellements sans navire : Vincent GUY, Jean-Luc TACHET, Jean-Christian FRESIL a signé un compromis de vente pour le rachat du TRAFALGAR. 6 ND sont acceptées : Samuel GUERIN (projet achat) J. BURNEL/D. SYLLA, P. PAPILLON (2 navires), J. DELAUNEY, SAS DOUCET/LE KLEBER. 1 navire hors normes refusé JEAN RENET.

**PRAIRES contingent BR** : 9 renouvellements acceptés. 19 ND refusées au motif de contingent atteint.

**BIVALVES contingent N** : 22. 3 renouvellements sans bateau, Jean Luc TACHET, Vincent GUY, Jean-Christian FRESIL a signé un compromis de vente pour le rachat du TRAFALGAR. 17 ND refusées.

**BIVALVES contingent BR** : 6 renouvellements. 9 ND refusées.

- **Praires : date d'ouverture, modalités d'exploitation de la campagne**

2018 : Ouverture le lundi 18/09 – 3 jours de pêche les 2 premières semaines (dont la pêche du Festival) quotas 400 kg sauf pour le festival quota 500 kg.

Puis 3 marées jusqu'au jeudi 6 décembre.

Une réunion de la commission se tiendra en novembre pour les jours de pêche de fin d'année.

M. SELLAM précise que le quota correspond à la ressource disponible et non au marché.

Les pêcheurs insistent près de M. SELLAM sur le contrôle des heures de pêche des navires BR titulaires de la licence Praires sur le gisement OC ainsi de pêches sans licence.

Régulièrement les pêcheurs bretons livrent des praires en camion sous la halle à marée alors que la pêche n'est pas ouverte sur l'Ouest Cotentin et qu'il n'y a pas de pêche sur les gisements bretons. L'état sanitaire de leurs véhicules est également évoqué.

- **Coquilles Saint-Jacques :**

Point sur les semis de printemps : 600 000 naissains semés les 15 et 16 mai.

Une pêche expérimentale avec l'appui scientifique du SMEL a été réalisée le 11 juillet. Dans l'attente des résultats de cette prospection, globalement beaucoup de CSJ natives et de semis ont été pêchées. La cohorte des tailles donne essentiellement un bon recrutement de CSJ de 2 ans.

**Délibération d'exploitation 2018/2019** : Ouverture le lundi 1<sup>er</sup> octobre, 4 jours de pêche les 2 premières semaines, les quotas restent inchangés.

- **Point sur la réunion de la commission coquillages du CNPM du 20 juin 2018**

Catherine Paul informe que la commission coquillages du CNPM n'a pas mis le point de l'augmentation de la taille de CSJ sur l'Ouest Cotentin à 10.5 cm à l'ordre du jour et malgré ses interrogations elle n'a pas obtenu de réponse sur le motif de cet oubli.

La Bretagne a bloqué la demande du CRPM Normandie de limiter les AEP CSJ en scindant la zone VII en 2 parties (VII D et VII E) au motif de contingent attribué aux navires bretons.

COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES DE NORMANDIE  
Antenne Ouest Cotentin

- Pêches de CSJ et Praires pour le Festival des coquillages le vendredi 28 septembre. (Délibération CSJ). Listes des navires.

La liste des navires CSJ et PRAIRES validée par la réunion de l'Association du Festival du 17/07/2018 est :

CSJ

ARMATEUR	NAVIRE	QUOTA
LE BRUN Bertrand	CATHERINE PHILIPPE	1300
DELACOUR Pascal	CHANT DES SIRENES	1300
LALLEMAND Jean Marie	HERA	1300
LENOIR Guillaume	JEAN PAUL HENRI II	1000
BOUILLON Philippe	LA BAVOLETTE II	1300
DESMET Romain	LE POULBOT	1300
HERSENT Jimmy	MONACO DU NORD	1300
MONTREUIL Jimmy et Anthony	ROCALAMAUVE	1000
LENOEL Pierre	SPARTIATE	1000
PELLERIN Richard	L'ARC EN CIEL	1000
PIRAUD André	OCTOPUSSY II	1000

Après débat, la commission, précise que Jean-Christian FRESIL participera à cette pêche avec son nouveau navire. Il est décidé à l'unanimité de diminuer le quota des navires de plus de 12 m à 1 T afin de permettre un quota de 600 Kgs pour le SPARTIATE tout en restant dans la quantité de CSJ à proposer à la vente.

M. SELLAM souligne que cette pêche ayant lieu avant l'ouverture nationale de la CSJ, elle doit être intégrée dans la délibération nationale et qu'il est impératif que le Comité régional tienne compte de cette remarque.

PRAIRES :

ARMATEUR	NAVIRE	QUOTA
BERTEAU P. Yves	CHARLES MARIE	500
CATHERINE Christophe	LE STYX	500
HEUZE J. Philippe	PHILCATHANE	500
GUENON Baptiste	ST ANDREWS	500
CHAYLA Raphaël	STENACA	500
GROSSE Yann	YANN FREDERIC	500

La liste des navires et les quotas sont validés par la commission.



- **Huitres Pied de Cheval : organisation de la caravane.**

Proposition 2018 : lundi 19 Novembre (PM 4 H 00)

4 jours de pêche par semaine

Les pêcheurs soulignent les fortes mortalités d'huîtres Pied de Cheval depuis le dragage du port de plaisance.

David SELLAM précise qu'il faut harmoniser cette ouverture avec la Bretagne. Une carte du gisement devra être ajoutée à la décision d'ouverture,

- **Projet de réglementation sur la palourde sauvage :**

Les pêcheurs font remarquer qu'il n'y a plus de pêche ciblée sur cette espèce. Ils rencontrent les mêmes problèmes que pour les huîtres avec le dragage du port de plaisance créant une mortalité importante.

M. SELLAM informe les pêcheurs que l'administration travaille sur un plan de dragage des ports afin d'harmoniser les conditions réglementaires liés à ces opérations tout en précisant que ces opérations sont nécessaires et qu'il y aura toujours des rejets en mer pour les sédiments non toxiques.

- **Questions diverses.**

- **Prélèvements sanitaires avant la campagne :**

Praires : 1 prélèvement à partir du lundi 20/08 et un autre prélèvement à partir du lundi 3/09 (navire PHILCATHANE)

CSJ : en raison de la pêche du festival le 28/09 : 1 prélèvement à partir du lundi 3/09 et un autre prélèvement à partir du lundi 17/09 (navire PHILCATHANE)

Huitres Pied de Cheval : 1 prélèvement à partir du lundi 22/10 et un autre prélèvement à partir du lundi 5/11 (navire STENACA).

- **CSJ à la Corbières :**

Jean-Marie LALLEMAND explique qu'en pêche aux olivettes au chalut de fond dans le secteur de la Corbières, il trouve beaucoup de petites coquilles (5/7 cm). Ces informations sont importantes pour le suivi de la pêcherie dans le SW de Jersey notamment dans le cadre du groupe de travail mollusque du Comité Conjoint de la Baie de Granville. L'antenne OC du CRPM N va effectuer une demande de prélèvement exceptionnel auprès de la DIRM afin de faire un échantillonnage d'une centaine de CSJ, avec l'appui scientifique du SMEL. Ce prélèvement pourrait être réalisé entre le 23 et le 24/07 pour un débarquement le 24/07 à 18 h ou le 25/07 à 6 h.

Plus aucun autre sujet n'étant abordé, la réunion s'achève à 10 H 30.

Le Président de la Commission  
Guy MONTREUIL